

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les commandes de reproduction).

2 516 756

A3

**DEMANDE
DE CERTIFICAT D'UTILITÉ**

(21)

N° 82 19708

(54) Porte-cigarette filtrant.

(51) Classification internationale (Int. Cl.³). A 24 F 13/06.

(22) Date de dépôt..... 24 novembre 1982.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : ES, 26 novembre 1981, n° 261.723.

(41) Date de la mise à la disposition du public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 21 du 27-5-1983.

(71) Déposant : GUIA GENERADORA INDUSTRIAL, SA. — ES.

(72) Invention de : Angel Humbrias Barba.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Harlé et Phelip,
21, rue de La Rochefoucauld, 75009 Paris.

La présente invention est relative à un porte-cigarette qui a été spécialement conçu pour constituer un élément filtrant capable de soustraire de la fumée aspirée une partie substantielle du goudron contenu dans celle-ci.

Le porte-cigarettes selon l'invention présente une particularité fonctionnelle qui résulte du fait que, lorsqu'on imprime une grande vitesse à la fumée du tabac et on le fait tout de suite frapper sur une surface, on obtient un dépôt du goudron, qui, comme on le sait, est le produit fondamentalement nocif du tabac.

Pour parvenir à cela, le porte-cigarettes selon l'invention comprend deux sections distinctes, l'une d'elles pour fixer parfaitement l'extrémité correspondante de la cigarette, et l'autre pour le dépôt du goudron. C'est l'extrémité libre de cette dernière que l'utilisateur introduit dans sa bouche.

La première section a la forme d'un cylindre creux, son diamètre intérieur correspond à celui des cigarettes courantes et son embouchure se trouve convenablement évasée pour faciliter l'introduction de la cigarette dans le porte-cigarette .

. La deuxième section du porte-cigarette , à son extrémité interne, est reliée à la base de la première section qui est à peu près fermée par une paroi, dont le centre comporte de préférence une partie cylindrique en saillie, vers la deuxième section entourée d'un passage cylindrique pour la fumée aspirée vers l'extrémité opposée du porte-cigarette , laquelle, avantageusement, se trouve sensiblement aplatie, s'établissant communication entre l'une et l'autre section. Un anneau circulaire unit la partie cylindrique en saillie au corps du porte-cigarettes à la base de cette partie en saillie. L'anneau comporte quatre trous à 90° l'un de l'autre , parallèles, comme la partie cylindrique en saillie, à l'axe du porte-cigarette de telle manière que ces trous, de diamètre très réduit, provoquent une accélération très importante à la fumée du tabac, laquelle frappe brusquement la paroi latérale externe dudit passage

cylindrique, sur laquelle a lieu le dépôt du goudron.

Logiquement, la capacité pour le dépôt du goudron dans le deuxième secteur du porte-cigarettes est considérablement supérieure à celle correspondant à une seule cigarette, de façon que le porte-cigarette soit économique pour l'utilisateur. La matière plastique dont le porte-cigarettes est fabriqué est transparente, dans le but de visualiser la progression du dépôt de goudron et permettre de rejeter le porte-cigarettes avant que le goudron s'approche dangereusement de l'extrémité que l'utilisateur introduit dans sa bouche.

L'invention va maintenant être décrite de façon plus détaillée à l'aide d'un exemple non limitatif de réalisation illustré par les dessins, parmi lesquels :

- 15 - la figure 1 montre une vue en perspective d'un porte-cigarettes conforme à la présente invention.
- la figure 2 montre une section longitudinale du même porte-cigarettes dans laquelle on peut observer en détail la configuration et disposition des trous qui provoquent 20 l'accélération de la fumée.

A la vue de ces figures, on peut observer comment le porte-cigarettes de l'invention est constitué d'un corps d'une seule pièce en plastique transparent, dans laquelle on définit un premier secteur - 1 - cylindrique et creux, 25 dont le diamètre intérieur est adapté à celui des cigarettes courantes et dont l'embouchure - 2 - est évasée pour faciliter la pénétration des cigarettes.

Ce premier secteur 1 se termine par une paroi perpendiculaire 3 qui ferme son fond, et comprend un passage 30 annulaire 4 coaxial avec/corps 6 du porte-cigarettes.

Dans le passage 4, en position également coaxiale, on trouve une partie cylindrique en saillie 5, de préférence creuse et fermée à son extrémité libre, laquelle est reliée au corps 6 du porte-cigarette qui entoure le passage 4 par 35 un anneau circulaire 7 qui ferme à peu près complètement ledit passage.

Le long de la ligne circulaire de jonction de

la partie cylindrique 5 avec l'anneau circulaire 7 , il y a quatre trous 8, à 90° l'un de l'autre, qui ont un tracé en angle droit vers l'extérieur et qui laissent passer la fumée en lui imprimant une forte accélération, grâce à leur 5 diamètre réduit, ce qui détermine le choc brusque contre la paroi latérale externe du passage 4, où a lieu le dépôt du goudron.

La deuxième section 6 du porte-cigarettes, où est placé l'ensemble filtrant, se prolonge vers l'extrémité 10 opposée du corps en formant un passage élargi et aplati 9. Le corps est aussi aplani dans cette zone, comme on peut le voir dans la figure 1, jusqu'au trou de sortie 10, lequel correspond à la bouche de l'utilisateur.

Le passage annulaire 4 et le passage aplati 9 15 constituent la zone de dépôt progressif du goudron. L'utilisateur peut voir en permanence le goudron déposé , grâce à la nature transparente du matériel plastique dont est constitué le porte-cigarettes, de telle manière que ce dernier sera rejeté quand on le jugera opportun, en fonction de la 20 masse de goudron accumulée.

REVENDICATIONS

1. Porte-cigarette filtrant, capable d'arrêter une partie du goudron entraîné par la fumée, caractérisé en ce que l'arrêt du goudron est obtenu en imprimant à la 5 fumée une grande vitesse dans un trajet comportant un angle droit, de façon à obtenir le dépôt du goudron au niveau de cet angle droit.
2. Porte-cigarette selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il est en deux sections, la première 10 (1) destinée à recevoir la cigarette et la seconde (6) destinée à pénétrer dans la bouche du fumeur, caractérisé en ce que ces deux sections sont séparées par une paroi traversée par des trous (8) ayant un tracé en angle droit, ces trous permettant le passage de la fumée de la première vers la 15 seconde section tout en lui imprimant une grande vitesse.
3. Porte-cigarette selon la revendication 2, caractérisé en ce que les trous (8) sont reliés à la seconde section par un passage de largeur plus grande qui constitue une zone d'accumulation du goudron.
- 20 4. Porte-cigarette selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce qu'il est réalisé en une matière transparente permettant de se rendre compte de la quantité de goudron qui a été arrêtée.

